



N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/04/2019**Objet :** M. Thomas SENNESAEL.- Subside : 323,50 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que Monsieur Thomas SENNESAEL s'engage à l'embellissement du coin rue Stéphanie et rue de la Royauté et pour lequel il demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 323,50 EUR à Monsieur Thomas SENNESAEL ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Un subside de 323,50 EUR est octroyé à Monsieur Thomas SENNESAEL pour l'embellissement du coin rue Stéphanie et rue de la Royauté.

Article 2 : Cette somme sera engagée à l'article 87605/331/01 du budget ordinaire 2019.

Annexes :